



**Communiqué de presse de  
l'Union Luxembourgeoise  
des Consommateurs  
(Lëtzebuerger Konsumenteschutz)**



**Achat de jouets : l'ULC appelle à la vigilance !**

**Vérifiez la présence du marquage CE**

Cette période de l'Avent voit se multiplier les informations au sujet d'un jouet non conforme aux normes européennes en provenance d'Asie et plus particulièrement de Chine.

Outre les doutes concernant divers métaux lourds contenus dans les vernis et les revêtements utilisés dans la fabrication des jouets, les soupçons pèsent en particulier sur un jouet contenant un taux excessivement élevé de phtalates.

Les esters de l'acide phtalique, également appelés « phtalates », entrent dans la catégorie des plastifiants. Il s'agit de substances organiques qui augmentent l'élasticité des matières synthétiques. Les recommandations de l'Union européenne se basent sur une exposition d'un enfant de 8 kg mâchant trois heures par jour une surface de 10 cm<sup>2</sup>.

Conformément à la Directive 2005/84/CE, les phtalates de certains groupes ont été classés comme substances toxiques à la reproduction. L'organisme des enfants étant encore en plein développement, il réagit de façon particulièrement sensible à ces substances. C'est pourquoi l'utilisation de phtalates dans les jouets est interdite.

Le décret relatif aux plastifiants est en vigueur depuis 2007. Ce décret énonce les critères de sécurité ou « exigences essentielles » auxquelles les jouets doivent répondre. Les jouets ayant été fabriqués dans le respect des normes européennes sont présumés satisfaire auxdites exigences essentielles.

Avant de les commercialiser, les fabricants de jouets sont tenus d'y apposer le marquage « CE » attestant leur conformité à la dite directive.

L'apposition d'autres marquages est également possible à condition qu'ils se distinguent clairement du marquage de conformité CE.

L'ULC conseille aux consommateurs de veiller à la présence des marquages CE et GS sur les jouets en plastique et autres lors de leurs achats. L'apposition d'une mention supplémentaire tel que le logo de l'association allemande « Spiel gut » fournit également des informations sur la qualité ludique réelle du produit.

Howald, le 11/12/2009